

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON

Envoyé en préfecture le 26/11/2025

Reçu en préfecture le 26/11/2025

Publié le

ID : 084-218401024-20251125-2025\_D\_98-DE

Berger Levrault

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Séance du 25 NOVEMBRE 2025

Date de la convocation  
21/11/2025Date d'affichage  
21/11/2025

Objet de la délibération

Approbation modification  
des statuts de la CCPAL  
Version 7

N° 98/25

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-cinq novembre à 19h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gisèle BONNELLY, Maire.

**Présents** : Mme BONNELLY, Mme BERNARD, M. BORDE, Mme BRAZARD, M. CHEMIN, M. CHOMETTE, Mme CRAVAGNOLO, M. DEBROAS, Mme MALIVEL, M. TRIBOLLET,

**Absents** : Mme BELLANDE, donne pouvoir à M. DEBROAS, Mme THIERRY donne pouvoir à Mme BERNARD, M. JEAN donne pouvoir à Mme MALIVEL, M. DEVAUX, Mme GRAS.

Madame le Maire explique que conformément au Code général des collectivités territoriales et notamment les articles 52116561 0 L5214616, va la délibération n° CC-2025-93 du 30 septembre 2025 de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) portant modification de ses statuts -version n°7.

Elle expose la nécessité de mettre à jour les compétences de la CCPAL.  
Elle présente le projet de statuts -version n°7.

**Considérant** que les communes membres de la CCPAL disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer à défaut de délibération dans ce délai, leur décision est réputée favorable.

Elle demande au conseil municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal,  
Ouï l'exposé de Madame le Maire,  
Et après en avoir délibéré,

**-APPROUVE**, par 7 POUR, 5 ABSTENTIONS et 1 CONTRE, la modification des statuts de la Communauté de la communes Pays Luberon version n°7, tels que validés par délibération du conseil communauté du 30 septembre 2025 ;

**-MANDE** par 7 POUR, 5 ABSTENTIONS et CONTRE, Madame le Maire afin qu'elle effectue les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application du présente et l'autorise à signer tout le document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.  
Suivent les signatures.

Madame le Maire,

Gisèle BONNELLY



Secrétaire de séance

Gérard DEBROAS